



CAVAMAC

CAISSE D'ALLOCATION VIEILLESSE DES
AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE ET
DES MANDATAIRES NON SALARIÉS DE
L'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION

Référence CAVAMAC :
M

Régime d'Assurance Invalidité Décès de la CAVAMAC

(Art L.644-2 du Code de la Sécurité sociale)

Garantie Décès - Désignation de bénéficiaire du capital décès

Les statuts du **RÉGIME D'ASSURANCE INVALIDITÉ DÉCÈS** prévoient le versement d'un capital au décès de l'adhérent **par priorité et par ordre** :

1. Au conjoint survivant non séparé de corps en vertu d'un jugement ou d'un arrêt définitif, au partenaire pacsé
2. Aux descendants (enfant naturel, légitime ou adopté)
3. Aux ascendants
4. Entre les mains du notaire chargé du règlement de la succession

Toutefois, si vous souhaitez désigner expressément un bénéficiaire différent de ceux mentionnés dans cette clause type, nous vous demandons de remplir l'encadré ci-dessous et de nous l'adresser **IMPÉRATIVEMENT en lettre recommandée avec accusé de réception**. Nous vous demandons de respecter ce formalisme.

À tout moment, vous pouvez modifier l'attribution du capital décès en adressant un avis écrit en recommandé avec accusé de réception à la CAVAMAC qui vous notifiera son enregistrement.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que selon les statuts en vigueur, le montant du capital décès versé **est différent selon la qualité des bénéficiaires**.

À compléter et à nous retourner **UNIQUEMENT**
si votre désignation de bénéficiaire est différente de la clause type indiquée ci-dessus

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à _____ le _____

Signature _____

Cadre réservé à CAVAMAC

042_Bénéficiaires Capital Décès/04/2019